

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts
déposée le 5 décembre 2017

« Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public »

Rappel de l'interpellation

« La Commune de Lausanne compte actuellement plus de 366 fontaines, parmi lesquelles 93 sont des fontaines à boire, selon une liste communiquée par le Service des routes et de la mobilité au groupe de citoyennes et citoyens « LEAUsanne »¹. Ces personnes luttent pour l'usage systématique et large de l'eau potable et de gourdes, face au désastre écologique de l'eau minérale en bouteille. Cette eau commercialisée, de provenance parfois lointaine, est vendue dans des bouteilles, qui sont certes recyclables, mais dont l'usage peut être facilement remplacé par une gourde. L'eau du réseau de distribution lausannoise est d'une qualité excellente, contrôlée en continu², et digne d'une composition d'eau minérale vendue dans le commerce environ 1000 fois plus cher. Les fontaines réparties sur le domaine public mettent ainsi à disposition de la population des points d'eau potable sur le territoire de la commune.

Les fontaines historiques, situées un peu partout sur le territoire lausannois, font l'objet d'une valorisation culturelle et patrimoniale³. Elles ne sont malheureusement pas assez mises en valeur sous l'angle du service public offert par la Ville via celles-ci ainsi que via les nombreuses fontaines à boire. Les qualités minérales et environnementales de cette eau ne sont pas mises en avant. Le geste écologique que nos habitantes et habitants accomplissent en choisissant le robinet public pour remplir une gourde ou s'abreuver directement, plutôt que les bouteilles PET est pourtant significatif. Cette promotion de l'eau de réseau pourrait idéalement combiner santé publique et écologie, tout en renforçant l'image de marque de Lausanne auprès des touristes et visiteurs lors d'événements sportifs (Marathon, 20 km, JOJ2020) ou culturels (Festival de la Cité, Carnaval). Ces fontaines sont en outre un atout de santé publique lors des périodes caniculaires, lorsque la population est invitée à rester hydratée par les autorités.

L'inventaire des fontaines révèle que plusieurs types de fontaines à boire se côtoient: les fontaines à boire du parc olympique, les fontaines « Aphrodite » situées à la place de la Navigation, les fontaines DIN (borne en acier galvanisé sur laquelle est fixé un goulot) et enfin les fontaines à boire constituées d'un cylindre en acier avec bassin. Cette diversité se retrouve également dans la multitude des services communaux qui ont la charge de gestion, de l'entretien et de la mise en service de ces fontaines réparties sur tout le territoire de la commune: Service de l'eau, Service des routes et de la mobilité, Service des parcs et domaines et Service des Sports ».

Préambule

La Municipalité partage les préoccupations écologiques des interpellants et a également pour objectif de favoriser l'utilisation de l'eau potable du réseau, de qualité et bon marché.

Lausanne a le privilège de disposer de ressources hydriques abondantes et pour la plupart de bonne qualité. De plus, des investissements conséquents sont faits régulièrement dans le but de maintenir ou

¹ <https://www.facebook.com/LEAUsanne>, par la voix de Mme Sandra Silvestri.

² Site web du Service de l'eau – Ville de Lausanne: <http://lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/service-de-l-eau/qualite-eau/la-qualite-de-leau-chez-vous.html>.

³ Voir rapport-préavis N° 2017/28 « Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud: "L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics" » du 6 juillet 2017.

d'améliorer la qualité de l'eau produite dans les usines de traitement, de maintenir un réseau de conduites de plus de 900 kilomètres et de nombreuses stations de pompes et réservoirs. Les contrôles mis en place permettent en effet de dire que l'eau du réseau est d'excellente qualité.

Dans ce contexte, les fontaines jouent un rôle important, par la mise à disposition d'eau potable gratuitement, mais également par le simple fait de rendre l'eau perceptible visuellement et auditivement, et de créer une ambiance particulière. Plusieurs actions sont prévues par la Municipalité pour poursuivre les buts mentionnés dans l'interpellation.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité envisage-t-elle de regrouper la gestion des fontaines et fontaines à boire du territoire lausannois à un seul service afin d'assurer un service, une présentation et une communication homogènes?

La répartition des tâches entre les différents services est directement liée à la localisation des fontaines. De manière générale, les responsabilités se basent sur la logique suivante : le Service de l'eau se charge d'alimenter les fontaines de la même manière que n'importe quelle autre installation, sur le territoire lausannois et celui des communes alimentées au détail. Il a la responsabilité de fournir une eau de qualité irréprochable. Le Service des routes et de la mobilité est responsable de la planification du besoin et de la gestion des infrastructures sises sur le domaine public, soit l'espace urbain constitué des voiries et des places. Le Service des parcs et domaines est responsable des fontaines situées dans les parcs de la ville. Quant au Service des sports, il s'occupe de quelques fontaines situées aux abords des équipements sportifs.

La gestion des fontaines est ainsi étroitement liée à l'environnement dans lequel elles se situent. Il n'est pas prévu de centraliser la gestion de l'entretien des fontaines ; par contre un certain nombre de mesures, notamment de communication, sont faites pour l'ensemble des fontaines.

Question 2 : La Municipalité prévoit-elle de faire la promotion de ces fontaines, notamment en publiant et diffusant la liste dont elle dispose, par exemple sur le guichet cartographique de la Ville ? Prévoit-elle d'utiliser ces fontaines afin de promouvoir l'eau du réseau, en expliquer sa provenance, ses propriétés minérales et les bienfaits de sa consommation (en comparaison à l'eau en bouteille) ?

Parmi les actions qui ont déjà été entreprises pour mettre en avant la chance de pouvoir disposer d'une eau de qualité gratuitement dans les lieux publics, il faut citer la publication d'un « Guide des fontaines de Lausanne et environs » édité en 2016 aux éditions Favre sous la direction du Service de l'eau. Outre des renseignements historiques sur les fontaines et des explications sur la distribution de l'eau à Lausanne, il propose des balades thématiques dans les différents quartiers de la ville.

Concernant la potabilité de l'eau distribuée aux fontaines, la pratique habituelle est de n'indiquer que lorsque l'eau n'est pas potable. Cependant, cette pratique n'est pas suffisamment connue, en particulier par les nombreux touristes qui visitent la ville, et la Municipalité a jugé utile d'ajouter une signalétique compréhensible de tous. Ainsi, il est prévu déposer sur chaque fontaine une plaquette indiquant « eau potable » au moyen d'un logo universellement reconnu. Cette action est planifiée pour le premier semestre de 2018.

Il est également prévu de mener une action spécifique de promotion des fontaines et de cette nouvelle signalétique dans le tout-ménage « info-qualité » 2018.

La diffusion sur le guichet cartographique de la position et de la liste des fontaines est une action qui devrait être mise en œuvre en 2018. Un travail préalable d'inventaire dans une base de données est sur le point d'aboutir.

Question 3 : La Municipalité envisage-t-elle d'élargir l'offre des fontaines à boire dans la ville de Lausanne, et si oui, où, et selon quels critères ?

La Municipalité est favorable à l'élargissement de cette offre et cela sera étudié, au cas par cas, par les services compétents.

Question 4 : Est-il prévu d'installer des points d'eau dans les lieux de passages tels que stations de métro, gare, parcs publics et places (par exemple : place de la Louve, place Pépinet) ?

Cela sera étudié au cas par cas, par les services compétents (services du Logement et des gérances, des Parcs et domaines et des Routes et de la mobilité).

Question 5 : Parallèlement à la potentielle promotion faite autour des fontaines, la Municipalité prévoit-elle de rééditer la production et la vente d'une gourde estampillée aux couleurs de la Ville, à destination des privés ou de carafes à destination des restaurateurs de la Ville ?

Le Service de l'eau dispose d'une gourde en plastique, distribuée lors des différentes manifestations du service ou offertes à la demande d'organisateur de certaines manifestations. En 2012, une gourde souple avait été créée pour la manifestation « Cap sur l'Ouest », mais à l'usage ce type de gourde a été jugé peu durable car difficilement réutilisable. La Ville n'entend pas se substituer aux producteurs privés de gourdes.

Une carafe solidaire a été créée en 2012 et était vendue au prix de CHF 30.-. En parallèle, elle était utilisée par certains restaurants de la ville pour servir de l'eau au prix de CHF 2.- la carafe. L'ensemble des montants récoltés a été versé dans le fonds Solidarité internationale eau et utilisé pour le projet de partenariat que Lausanne et 18 communes romandes mènent avec Nouakchott, capitale de la Mauritanie depuis 2009. Ces carafes sont épuisées, et le Service de l'eau prévoit, à terme, de relancer un projet de nouvelle carafe.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 8 février 2018.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :
Florence Germond

Le secrétaire :
Simon Affolter

